

# ATTESTATION D'ASSURANCE

## RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés la société **Zurich Insurance Europe AG**, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française située 112 avenue de Wagram, 75808 PARIS Cedex 17, attestons par la présente que la société :

**CITEO**  
50 BOULEVARD HAUSSMANN  
75009 PARIS  
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de : **ADELPHÉ**

a souscrit auprès de notre Compagnie un contrat d'assurance **Responsabilité Civile Professionnelle** n° **7400028830**, pour la période du **01/01/2025 - 0h00** au **01/01/2026 - 0h00**.

Ce contrat d'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de l'exercice des activités déclarées au contrat,

Il est précisé que CITEO est garantie pour les réclamations née du fait de dommages matériels, corporels et immatériels susceptibles d'engager sa responsabilité civile.

à concurrence des montants de garantie suivants :

<b>Responsabilité civile exploitation</b>	<b>Montants de garantie</b>
Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), dont :	10 000 000 € (1)
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	7 000 000 (1) €
- dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 (2) €
- dommage aux biens confiés	150 000 (2) €
- atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 (2) €
- faute inexcusable	3 000 000 (2) €

**Zurich Insurance Europe AG – Succursale pour la France**

RCS Paris 484 373 295 - 112 avenue de Wagram, 75017 Paris – Tél. : + 33 (0) 1 43 18 75 00

Zurich Insurance Europe AG, compagnie d'assurance non-vie de droit allemand

Soumise au contrôle de la BaFin, Autorité Fédérale de Supervision Financière (*Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*)

Siège social : Platz der Einheit 2, 60327 Frankfurt, Allemagne

Numéro d'immatriculation en Allemagne: HRB 133359 N° TVA Intracommunautaire : FR4848437329500035

<b>Responsabilité civile professionnelle / après livraison</b>	<b>Montants de garantie</b>
Tous dommages confondus	5 000 000 (2) €
- frais de retrait (par année d'assurance)	1 000 000 (2) €
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	3 000 000 (2) €
- destruction, détérioration aux biens confiés	150 000 (2) €

<b>Défense Pénale et Recours</b>	<b>Montants de garantie</b>
Dans la limite des honoraires agréés par le GIE CIMIS	100 000 (1) €

(1) les montants de garantie sont exprimés par sinistre.


(2) les montants de garantie sont exprimés par sinistre et par année d'assurance.

et ce conformément aux clauses, conditions, limites de garantie et franchises du contrat.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit sous réserve du paiement de la prime. Elle ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Pour la Compagnie

**Zurich Insurance Europe AG**  
 484 373 295 RCS Paris  
 112, avenue de Wagram  
 75808 Paris Cedex 17  
  
 Paolo Ribotta

# ATTESTATION D'ASSURANCE

## RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés la société **Zurich Insurance Europe AG**, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française située 112 avenue de Wagram, 75808 PARIS Cedex 17, attestons par la présente que la société :

**CITEO**  
50 BOULEVARD HAUSSMANN  
75009 PARIS  
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de : **ECOPAR**

a souscrit auprès de notre Compagnie un contrat d'assurance **Responsabilité Civile Professionnelle** n° **7400028830**, pour la période du **01/01/2025 - 0h00** au **01/01/2026 - 0h00**.

Ce contrat d'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de l'exercice des activités déclarées au contrat,

Il est précisé que CITEO est garantie pour les réclamations née du fait de dommages matériels, corporels et immatériels susceptibles d'engager sa responsabilité civile.

à concurrence des montants de garantie suivants :

<b>Responsabilité civile exploitation</b>	<b>Montants de garantie</b>
Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), dont :	10 000 000 € (1)
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	7 000 000 (1) €
- dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 (2) €
- dommage aux biens confiés	150 000 (2) €
- atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 (2) €
- faute inexcusable	3 000 000 (2) €

**Zurich Insurance Europe AG – Succursale pour la France**

RCS Paris 484 373 295 - 112 avenue de Wagram, 75017 Paris – Tél. : + 33 (0) 1 43 18 75 00

Zurich Insurance Europe AG, compagnie d'assurance non-vie de droit allemand

Soumise au contrôle de la BaFin, Autorité Fédérale de Supervision Financière (*Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*)

Siège social : Platz der Einheit 2, 60327 Frankfurt, Allemagne

Numéro d'immatriculation en Allemagne: HRB 133359 N° TVA Intracommunautaire : FR4848437329500035

<b>Responsabilité civile professionnelle / après livraison</b>	<b>Montants de garantie</b>
Tous dommages confondus	5 000 000 (2) €
- frais de retrait (par année d'assurance)	1 000 000 (2) €
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	3 000 000 (2) €
- destruction, détérioration aux biens confiés	150 000 (2) €

<b>Défense Pénale et Recours</b>	<b>Montants de garantie</b>
Dans la limite des honoraires agréés par le GIE CIVIS	100 000 (1) €

(1) les montants de garantie sont exprimés par sinistre.


(2) les montants de garantie sont exprimés par sinistre et par année d'assurance.

et ce conformément aux clauses, conditions, limites de garantie et franchises du contrat.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit sous réserve du paiement de la prime. Elle ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Pour la Compagnie

**Zurich Insurance Europe AG**  
 484 373 295 RCS Paris  
 112, avenue de Wagram  
 75808 Paris Cedex 17  
  
 Paolo Ribotta

# ATTESTATION D'ASSURANCE

## RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés la société **Zurich Insurance Europe AG**, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française située 112 avenue de Wagram, 75808 PARIS Cedex 17, attestons par la présente que la société :

**CITEO**  
50 BOULEVARD HAUSSMANN  
75009 PARIS  
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de : **CITEO PRO**

a souscrit auprès de notre Compagnie un contrat d'assurance **Responsabilité Civile Professionnelle** n° **7400028830**, pour la période du **01/01/2025 - 0h00** au **01/01/2026 - 0h00**.

Ce contrat d'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de l'exercice des activités déclarées au contrat,

Il est précisé que CITEO est garantie pour les réclamations née du fait de dommages matériels, corporels et immatériels susceptibles d'engager sa responsabilité civile.

à concurrence des montants de garantie suivants :

<b>Responsabilité civile exploitation</b>	<b>Montants de garantie</b>
Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), dont :	10 000 000 € (1)
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	7 000 000 (1) €
- dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 (2) €
- dommage aux biens confiés	150 000 (2) €
- atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 (2) €
- faute inexcusable	3 000 000 (2) €

**Zurich Insurance Europe AG – Succursale pour la France**

RCS Paris 484 373 295 - 112 avenue de Wagram, 75017 Paris – Tél. : + 33 (0) 1 43 18 75 00

Zurich Insurance Europe AG, compagnie d'assurance non-vie de droit allemand

Soumise au contrôle de la BaFin, Autorité Fédérale de Supervision Financière (*Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*)

Siège social : Platz der Einheit 2, 60327 Frankfurt, Allemagne

Numéro d'immatriculation en Allemagne: HRB 133359 N° TVA Intracommunautaire : FR4848437329500035

<b>Responsabilité civile professionnelle / après livraison</b>	<b>Montants de garantie</b>
Tous dommages confondus	5 000 000 (2) €
- frais de retrait (par année d'assurance)	1 000 000 (2) €
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	3 000 000 (2) €
- destruction, détérioration aux biens confiés	150 000 (2) €

<b>Défense Pénale et Recours</b>	<b>Montants de garantie</b>
Dans la limite des honoraires agréés par le GIE CIVIS	100 000 (1) €

(1) les montants de garantie sont exprimés par sinistre.


(2) les montants de garantie sont exprimés par sinistre et par année d'assurance.

et ce conformément aux clauses, conditions, limites de garantie et franchises du contrat.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit sous réserve du paiement de la prime. Elle ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Pour la Compagnie

**Zurich Insurance Europe AG**  
 484 373 295 RCS Paris  
 112, avenue de Wagram  
 75808 Paris Cedex 17  
  
 Paolo Ribotta

# ATTESTATION D'ASSURANCE

## RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés la société **Zurich Insurance Europe AG**, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française située 112 avenue de Wagram, 75808 PARIS Cedex 17, attestons par la présente que la société :

**CITEO**  
50 BOULEVARD HAUSSMANN  
75009 PARIS  
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de : **SOIN ET HYGIENE**

a souscrit auprès de notre Compagnie un contrat d'assurance **Responsabilité Civile Professionnelle** n° **7400028830**, pour la période du **01/01/2025 - 0h00** au **01/01/2026 - 0h00**.

Ce contrat d'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de l'exercice des activités déclarées au contrat,

Il est précisé que CITEO est garantie pour les réclamations née du fait de dommages matériels, corporels et immatériels susceptibles d'engager sa responsabilité civile.

à concurrence des montants de garantie suivants :

<b>Responsabilité civile exploitation</b>	<b>Montants de garantie</b>
Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), dont :	10 000 000 € (1)
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	7 000 000 (1) €
- dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 (2) €
- dommage aux biens confiés	150 000 (2) €
- atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 (2) €
- faute inexcusable	3 000 000 (2) €

**Zurich Insurance Europe AG – Succursale pour la France**

RCS Paris 484 373 295 - 112 avenue de Wagram, 75017 Paris – Tél. : + 33 (0) 1 43 18 75 00

Zurich Insurance Europe AG, compagnie d'assurance non-vie de droit allemand

Soumise au contrôle de la BaFin, Autorité Fédérale de Supervision Financière (*Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*)

Siège social : Platz der Einheit 2, 60327 Frankfurt, Allemagne

Numéro d'immatriculation en Allemagne: HRB 133359 N° TVA Intracommunautaire : FR4848437329500035

<b>Responsabilité civile professionnelle / après livraison</b>	<b>Montants de garantie</b>
Tous dommages confondus	5 000 000 (2) €
- frais de retrait (par année d'assurance)	1 000 000 (2) €
- dommages matériels et immatériels consécutifs ou non	3 000 000 (2) €
- destruction, détérioration aux biens confiés	150 000 (2) €

<b>Défense Pénale et Recours</b>	<b>Montants de garantie</b>
Dans la limite des honoraires agréés par le GIE CIVIS	100 000 (1) €

(1) les montants de garantie sont exprimés par sinistre.


(2) les montants de garantie sont exprimés par sinistre et par année d'assurance.

et ce conformément aux clauses, conditions, limites de garantie et franchises du contrat.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit sous réserve du paiement de la prime. Elle ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

Pour la Compagnie

**Zurich Insurance Europe AG**  
 484 373 295 RCS Paris  
 112, avenue de Wagram  
 75808 Paris Cedex 17  
  
 Paolo Ribotta